

LE MOT DU MAIRE

A mi-mandat, il est temps de faire un point sur l'action de la municipalité.

En premier lieu, je souhaite saluer le travail des conseillers municipaux qui avec sérieux, acharnement et générosité, œuvrent au quotidien pour la commune. Le rôle est ingrat, car le travail de l'ombre ne reçoit pas souvent la reconnaissance qu'il mérite. Il est toutefois indispensable à la bonne marche de la commune ; celle-ci étant grande, malgré le petit nombre de résidents à l'année, sa gestion est difficile et demande un investissement important. Investissement d'autant plus important que le nombre des conseillers investis, chacun à son niveau avec un maximum de bonne volonté, a diminué depuis le début du mandat. Cathy Téoulé a démissionné pour raisons personnelles ; je la remercie d'avoir apporté sa pierre à l'édifice le temps où elle nous a accompagnés.

Deux autres ont choisi de se placer en opposition systématique avec la majorité du conseil municipal ; je ne souhaite pas polémiquer avec eux. J'ai choisi de ne pas répondre à leurs publications. J'ai conscience que l'opposition n'est pas négative à condition de ne pas être systématique car comme chacun sait, tout n'est pas blanc, tout n'est pas noir, de nombreuses nuances de gris existent !

A titre personnel, je mentirais si je disais que je n'étais pas surpris par la lourdeur de la tâche que j'ai découverte en endossant le rôle de maire. Mais je m'y atèle avec toute mon énergie et ne nourris aucun regret, tant la gestion de la commune est essentielle et passionnante !! Au passage, je signale à ceux qui persistent à m'envoyer des lettres d'insultes anonymes, que s'ils en trouvent le courage, je suis à leur disposition pour en parler de vive voix.

Si la gestion de l'état civil et de l'urbanisme est assez fastidieuse, elle ne présente pas de difficultés majeures (cf. Mémo urbanisme) ; par contre il n'en est pas de même concernant le reste...

La perte d'autonomie des communes, baisse régulière des dotations de l'état, suppression de la taxe d'habitation non compensée intégralement, donnent déjà du mal à boucler le budget. Si on y ajoute le fait que la destruction systématique des services publics et leur transformation numérique reportent sur les mairies un travail énorme d'aide à la personne, il devient très compliqué d'équilibrer les comptes.

L'entretien du village, avec ses 10 km de voirie, son cimetière, ses nombreux chemins ruraux, ses bâtiments communaux (école, église, salle des fêtes, mairie, ateliers, La Gentilhommière, le gîte, les logements locatifs), ses ruisseaux et canaux, ses fontaines, ses lavoirs, ses chapelles,... est un travail colossal qui est réalisé avec les moyens du bord. Nous remercions nos deux agents, Christian et Romain, ils ont toute notre confiance. Alors, nous en appelons à votre patience, nous ne pouvons pas être partout, tous les jours en même temps. Certains d'entre vous ont participé à des journées participatives citoyennes, ou nous prêtent mains fortes sur des opérations ponctuelles, nous les remercions chaleureusement.

Enfin il faut aller de l'avant et donc mener à bien des projets structurants, c'est le cas de La Gentilhommière que nous avons pris en gestion communale et qui, au-delà des services rendus à la population (épicerie avec des produits de première nécessité souvent moins chers qu'au supermarché du coin, pain 7j/7) et des emplois créés, est un lieu de partage, de lien social et un élément essentiel de l'attractivité de notre village. C'est pourquoi il est nécessaire de continuer les travaux afin de rendre l'établissement performant.

Car en effet, et cela me fait la transition avec le sujet suivant, La Gentilhommière peut devenir une source de recettes pour la commune, les comptes 2022 (bouchant le trou de 2021 et laissant un fond de roulement important) en attestent : cet établissement, bien géré, est profitable pour tous !

Les recettes, en effet, c'est le nerf de la guerre, avec les économies sur les dépenses ; et plusieurs pistes ont déjà été explorées.

Côté recettes, nous finissons la réfection du 4ème appartement de l'école, inoccupé depuis 16 ans. Nous étudions également la proposition des Laboratoires de Luchon qui souhaiteraient exploiter la gentiane présente sur le territoire de notre commune. Nous avons également réactualisé le métrage de la voirie communale, en effet jusqu'à présent, la dotation de l'état (DGF) nous était versée sur la base de 5 km alors que nous en avons pratiquement 10 !

Côté dépenses, nous avons réalisé une économie de 4000 € en renégociant le contrat d'assurance communale. Nous finalisons le plan d'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit, vous pourrez lire cela en page intérieure. Nous réalisons un maximum de travaux en régie, ce qui nous permet d'économiser sur des factures d'artisans trop importantes.

Avant de conclure, il est essentiel de souligner que le développement de notre village réside surtout sur son attractivité ; notre soutien constant à notre école et en particulier à ses projets et aux nombreuses associations qui animent la commune vont dans ce sens. Nous remercions l'équipe pédagogique et les acteurs associatifs pour leur implication essentielle.

Tête dure et volonté inébranlable, nous œuvrons pour le bien de notre village et de tous ses habitants. Nous sommes fiers du bilan que vous trouverez détaillé en dernière page. Bien sûr, nous sommes conscients des attentes, des impatiences parfois, et nous regrettons que les choses n'avancent souvent pas assez vite ; mais nous faisons notre maximum, avec les contraintes qui s'imposent à nous et que nous ne maîtrisons pas.

Pascal PENETRO



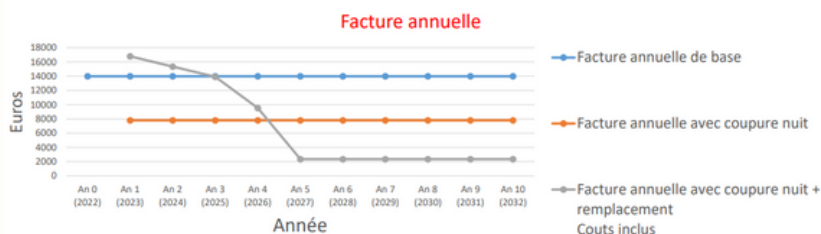
PROJET D'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN CŒUR DE NUIT

En référence à une enquête menée par le Conseil Départemental démontrant l'absence de conséquences négatives sur la vie des concitoyens, la municipalité projette de procéder à l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de notre commune. L'éclairage sera réduit sur des plages horaires appelées "cœur de nuit" et variables selon les mois. Ainsi la consommation annuelle passerait de 76kW à 33kW, soit un gain de 56%.

Une étude est également en cours et vise à réduire la puissance souscrite, remplacer progressivement les éclairages classiques en LED et supprimer des éclairages superflus, pour toujours plus d'économies. (Projections ci-contre)

Temps d'allumage journalier réduit :

Janvier 7:35	Avril 3:50	Juillet 3:00	Octobre 5:15
Février 6:30	Mai 3:15	Août 3:30	Novembre 7:20
Mars 5:00	Juin : 2:55	Sept 4:30	Décembre 8:00

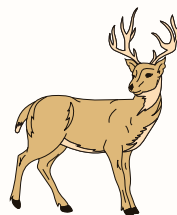


Préserver la biodiversité et la nature.
Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces car il contribue à leur rythme biologique.

Limitier notre consommation d'énergie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les déchets toxiques.



POURQUOI ÉTEINDRE NOTRE ÉCLAIRAGE PUBLIC ?



Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé des humains.



Economiser sur le budget municipal.
Eteindre son éclairage pendant 6h permet une économie moyenne de 50 %.



RAPPELS - MEMO

Environnement :

Tri sélectif :
normes de tri simplifiées depuis le 1er janvier 2023.



La zone de collecte communale ne concerne que les branchages. Vos autres déchets verts doivent être compostés ou portés à la déchetterie.

Marché : Tous les vendredis à partir de 17 h. Place de la mairie.



Rappels :

Dans le cadre de l'arrêté Numéro 20/2019 du 23 avril 2019 aucun chien ne doit déambuler sans son maître dans le village.

Urbanisme : attention, dès que vous engagez des travaux qui touchent à l'aspect extérieur de votre habitation, une déclaration préalable doit être faite en mairie.

En cas de doute n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de mairie.



06.33.69.18.09 : numéro d'astreinte en cas **d'urgence**.
Pour tout autre motif appeler la mairie aux horaires d'ouverture.

La commune de Fos compte aujourd'hui un nombre d'habitants qui oscille autour de 250, alors que par le passé, celui-ci fut bien au-dessus de 1000. Le conseil pense que cette situation n'est pas une fatalité et que notre village détient un nombre important d'atouts d'attractivité.

C'est pourquoi nous agissons et souhaitons agir encore pour le revitaliser.

Les atouts d'attractivité de notre village sont :

Notre école avec une croissance importante ces dernières années, puisque le nombre d'élèves est passé de 12 à 17 puis 21 pour l'année scolaire en cours.

Notre commerce multiservice au centre du village que nous avons repris en 2020 en gestion communale et qui, hors l'aspect hôtel, bar, restaurant, propose également une épicerie et du pain tous les jours. Il permet également d'assurer la cantine pour les enfants de l'école et représente également un lieu d'échanges culturels.

L'aspect touristique est également un vecteur important de développement, puisque de nombreux chemins de randonnées sont disponibles : le GR10, le chemin de Saint Jacques de Compostelle et la piste cyclable Trans-Garona qui traversent notre village.

Nous avons également un tissu associatif très riche qui permet de mettre en lumière, d'animer et de promouvoir notre village.

Enfin, la proximité du Val d'Aran et des stations de ski complète efficacement notre attractivité touristique.

Lorsque l'on parle de développement, le corollaire est la ressource humaine, et celle-ci est proportionnelle à la population. L'augmentation de celle-ci ne peut se faire que si 2 éléments sont réunis : du logement et du travail !

Si nous pouvons faire le pari que le développement peut créer de l'emploi, le levier du logement est plus difficile à actionner. La commune possède un certain nombre de biens locatifs, mais la gestion de ceux-ci s'avère souvent compliquée. En effet, un parc trop important de logement nécessite de gros efforts d'entretien trop lourds pour les finances municipales. De plus, lorsqu'un bien est à vendre, il est souvent acquis pour servir de résidence secondaire et, malheureusement, n'être ouvert que trois semaines dans l'année.

Il est donc nécessaire de reprendre la main sur la gestion du parc immobilier de notre village, de partir à la conquête du vacant et pour cela, à terme, créer un plan local d'urbanisme (PLU). La création de cette structure étant longue, dans l'intervalle nous souhaitons demander l'autorisation de mettre en place une zone d'aménagement différé (ZAD), dites de « revitalisation ». Ainsi le conseil municipal, s'il le juge utile et le décide, pourra préempter* les biens mis à la vente et leur donner une destination visant la sédentarisation de populations désireuses de s'installer au village.

L'offre locative communale ne pouvant pas être augmentée à l'infini, il s'agirait plutôt de proposer un système de loyer/acquisition présentant un certain nombre d'avantages : les acquéreurs, sachant qu'ils seraient propriétaires de leur bien au bout de 15 ou 20 ans, pourraient y investir comme ils le souhaitent, réaliser l'entretien et les travaux de leur choix, libérant la commune de cette tâche coûteuse et fastidieuse.

*Droit de préemption : le propriétaire d'un bien situé dans une zone définie par une collectivité en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement urbain doit, en priorité, proposer la vente du bien à cette collectivité. Si celle-ci choisit de l'acquérir, elle le fera au prix du vendeur.



Zone d'aménagement différé et droit de préemption : augmenter l'offre de logements pour renforcer l'attractivité de notre commune, maintenir nos services, redynamiser le territoire !

Projet : revitalisation du cœur de village, La Gentilhommière

- Revalorisation de l'Etablissement bar-hôtel-restaurant, création d'un lieu de vie
- Création d'une épicerie de première nécessité - vente de pain 7 jours sur 7
- Création de 3 emplois (Équivalent Temps Plein)
- Travaux : 208 107.70 € HT - 249 779.24 € TTC
Subvention reçue 87 136 €
TVA récupérée 41 671.54 €
Subvention à venir 24 718 €

L' école : travaux, équipements ..

- Réfection des salles de classe
- Création d'un WC à l'étage
- Travaux : 20 142.45 € TTC
Subvention reçue 6714.15 €
TVA récupérée 3304.17 €
- Projet numérique : achat de tablettes, ordinateurs et vidéoprojecteur - 3785 € TTC
- Subvention 2375.44 €
- Soutien aux sorties scolaires : paiement du transport pour l'intégralité des sorties ski et piscine - 1920 € TTC

Soutien aux nombreuses associations :

- Aide et soutien divers pour la mise en place de nombreuses manifestations tout au long de l'année
- Versement de subventions aux associations:
2020 : 6 570 €
2021 : 6 950 €
2022 : 7 000 € TTC

Travaux :

- Réparation du canal :
1er essai : 2841.92 € TTC,
2ème essai : 2011.92 € TTC
TVA récupérée 422.50 € + 1000 € d'amende pour utilisation d'une pelle mécanique en milieu aquatique, alors que le canal était à sec !
A mettre en parallèle avec les 18000 € de travaux réalisés en 2018 et financés à 50/50 entre la CCPHG et la commune.
- Achat matériel : broyeur à branche, fourche à palette, tronçonneuse, débroussailleuse, chaîne neige
7 523 € TTC - TVA récupérée 1234.07 €

- Réparation du chemin d'Argut : 17996.40 € TTC dont 5108.76 € à la charge de la commune, le reste financé par le département.
- Fleurissement village : plantation d'arbres fruitiers à l'école et à l'aire de jeux 388.80 € TTC
- Mise en place de deux relèves par an des encombrants, en coopération avec la CCPHG
- Cimetière : nombreux travaux, ajout de gravier blanc, malheureusement pas de solution miracle pour pallier l'interdiction du désherbant...
- Puisards (curage et réfection) : 2 500 € TTC
- Dalles camping, salle des fêtes et école 1 744.79 € TTC - TVA récupérée 286.22 €
- Chemin de l'Artigue (location pelle mécanique pour nettoyage et retrait des grosses pierres)
- Nettoyage rive de la Garonne, côté chemin de l'Artigue Mousquan
- Contrôle et réparation des bornes à incendie
- Voirie : 2020 : Allée de la gare, pluvial de Capdevielle, pont au fond de l'impasse d'Espigeos
2021 : Pas de Moine
2022 : Payssas
- Suivi de chantier de l'installation de la Fibre

Actes d'urbanisme par année :

	2020	2021	2022
Permis de construire :	6	9	3
Déclaration de travaux :	10	28	25
Certificat d'urbanisme :	28	38	36

Les travaux en cours :

Restauration des logements communaux : salle de bains maison du Sarramoulin, logement n°4 de l'école, maison du CCAS.

Numérotation des rues.

Le plan communal de sauvegarde sera finalisé dans les tous prochains jours.

